

R. Par. 17. Av. 1663,

A Cosang ce 4. de Avril 1663.

Monsieur

La pluie m'ayant arreesté icy, où l'Espoir venue hier matin, et
donc Tausis resolu d'aller coucher chez moy, Je ne pourray pas
avoir l'honneur de vous écrire si amplement comme J'aurais fait
pour ne pouvoir pas savoir ce qui se sera fait hier, tout ce
que je vous puis dire est qu'en suite de ceste ordonnance du
Roy du 28. de fevrier, Monsieur des Aulx, voyant que le chäu
menacoit d'emprisonner ceux de nos habitans qui font les affaires
de la ferme a enuoyé depuis auant hier un nouveau Procureur
lequel ne expose, n'estant qu'un garde de sel, et presque Illitère;
mais Il a ordre de ne rien faire qu'avec les Auis de M^r. de Beclardes
Aduocat, et avec les miens, Il a apporté une sommationignée par
M^r. des Aulx, qui est faite à M^r. de Beauregard pour decteur d'Il.
Je vous soubs en non de la susd. ordonn. et d'Il veut consentir
que M^r. Les fermiers demeurent saisis des reuoc. dont en susd.
ordonnance. Jusques à ce qu'autrement en soit ordonné; et moyennant
ce de ne leur plus ^{donner} aucun trouble ou empeschement, autrement
Il protestent contre luy de toute qu'elle peuvent Estaloient, comme
vous verroy par la copie de cete sommation que je vous enuoyeray de
qu'elle aura esté signifiée, Je l'ay faite remettre à L'huysier

en faire une présentation de Mr de Bourgoing dont on a des ordonnances parce que les
ou l'honneur de vous en avoir eue autre fois à fond, que vous avez eue tous les papiers
reçus pour cela, et qu'on ne s'en est pas servi. Je n'ai pas de quoi s'en servir
dans le brief de la Cour, et par conséquent, je ne sçais pas si on a tous les papiers
de vous de Monsieur de Bourgoing, mais cela ne me fait rien, et je ne sçais pas
ce que vous en avez, mais je ne sçais pas non plus avec de mesme
reçus

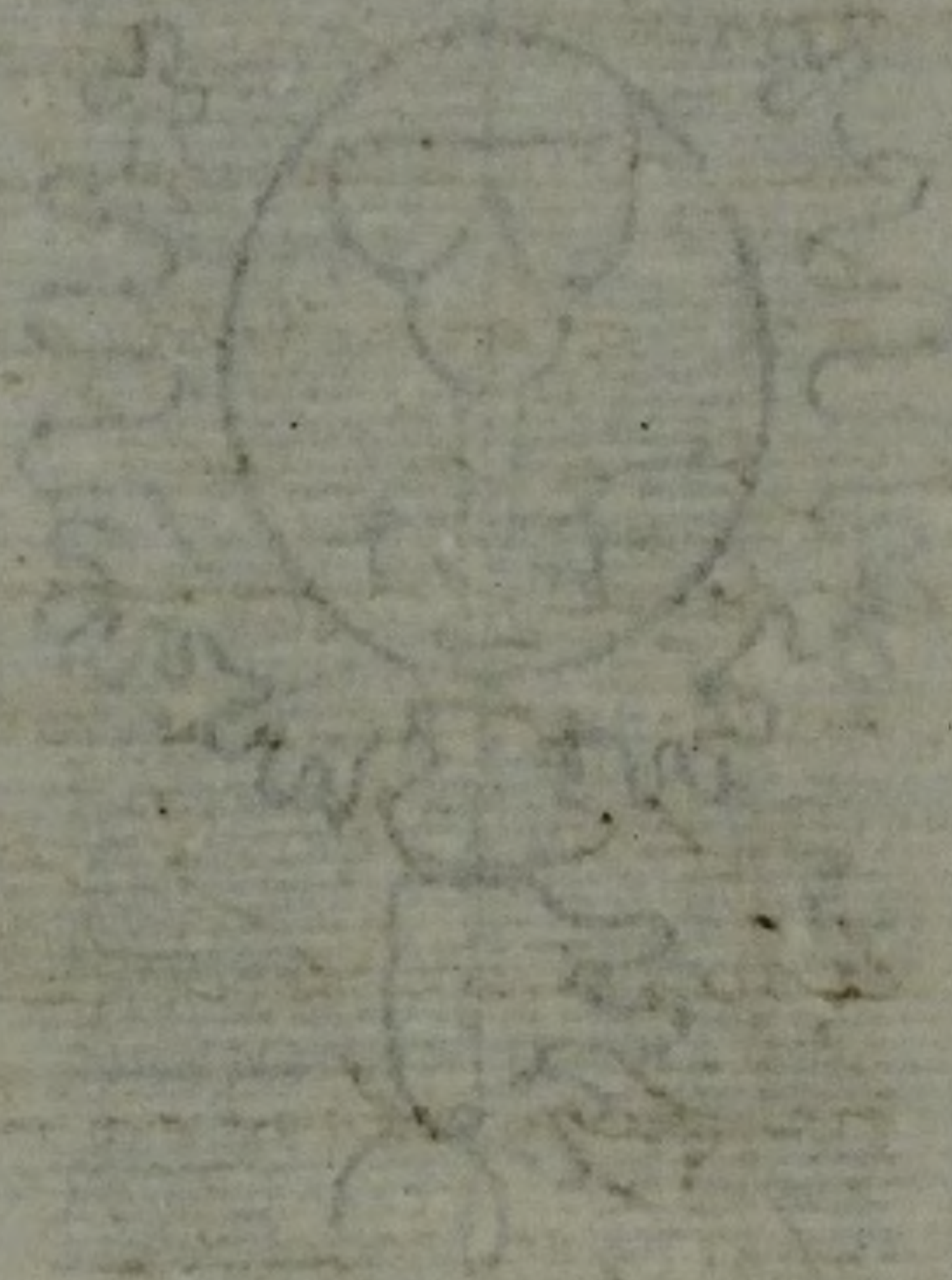
Public de vous dire qu'on nous a dit que vous
La prison de Mr de Bourgoing est à la Cour
en partie, et que si nous ne faisons pas promptement
représentation de ce que nous ne pouvons pas plus de nous
en quinze jours pour nous en aller, et en nous
opner à Mr de Bourgoing plus de nous plaindre de la
de vous de la Cour, et de la Cour, et de la Cour, et de la Cour
de la Cour

Monsieur

Je suis très humble et très obéissant
serviteur

Albion

Basset qui nous est affidé qui doit leuoir faire l'Intimation
hier au^t 1.^r de Beauregard absent, en domicile, et en la personne
des^r franquet son Procureur fondé; et après que les trois Jours
pour répondre seront écoulés, ce Procureur fera faire
commandement à tous les débiteurs de payer, et à refus de le
faire Il les y contraindra par exécutions. A quoy Je ne vois
pas que le chateau veuille plus s'y opposer, quand Il verra
l'offre faite par les fermiers, qui est conforme aux Intentions
de S. M^{te}. J'auray l'honneur de vous Informer exactement de
toutes choses, La mesme sommation doit estre signifiée a M^r. de
Beauregard en personne dans la cour de monsieur le Prince de
Conty oï Il est, Enfin Il n'y sera rien oublié, à tout le moins
Je n'oublieray pas de respirer toutes ce que Je dois, Je crains que
M^r. de Beauregard ne fasse demander caution aux fermiers dans
l'Etat, ce qu'ils auroyent peine de trouver, attendu que la
somme est assez considerable, et qu'on hasarderoit de se
mettre en peine, peut estre que les choses n'en viendront pas là
mais comme Il faut tout prévoir Je suis bien aysé de vous le
dire à bonne heure, afin que si vous Duxez que ce soit rendre
service à S. A. que d'estre caution pour ces messieurs, pour leur
donner plus de moyen de Duxer paisiblement de leur ferme, Il
vous plaise de me le faire savoir, car Je m'offrirais à l'un
si vous me l'ordonnez, pour caution, et en cas que M^r. de Beauregard
ne me veulut pas croire sçavoir, M^r. Sauzin se seroit aussy
à moy, Enfin Il n'y a rien que Je ne sois en estat de faire
pour l'Intérêt de Monseigneur nostre Prince.
Je ne vous ay pas fait remarquer tout ce qui se pourroit répondre



Monsieur de Dughlihem chef de
Conseil de S. A. et son Deputé en son
France &
A Paris

A Monsieur

